

LIVRET DE CERTIFICATION

MONITEUR CAFSAN

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



MONITEUR CAFSAN

Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique

DÉFINITION DU NIVEAU

Le moniteur CAFSAN a pour mission d'enseigner à des plongeurs des connaissances et des savoir-faire nécessaires à la prévention et à la prise en charge d'un accident de plongée. Ainsi il doit justifier de compétences pédagogiques dans les domaines :

- des 1^{ers} secours et à l'oxygénothérapie,
- de la prévention et l'accidentologie en plongée,
- des procédures de sauvetage et d'assistance spécifiques à l'activité plongée.

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence annuelle à la FSGT.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Être titulaire au minimum du brevet du E2 FSGT ou équivalent.
- Être titulaire du CAFSAN.
- Être titulaire du PSC (Premier Secours Citoyen) ou équivalent.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des modules peuvent être organisées au niveau d'un club ou lors de stages fédéraux.
- La formation est composée de 2 modules qui font respectivement référence à un volume horaire minimum :
 - ✓ Module 1 (4 heures) : Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière d'accidentologie en plongée, assistance surface, chaîne des secours, 1ers secours et oxygénothérapie.
 - ✓ Module 2 (3 heures) : Pédagogie dans le domaine du secourisme et de l'oxygénothérapie et dispositions d'hygiène dans la formation au secourisme.
- Les modules peuvent être travaillés et validés séparément en milieu naturel ou artificiel.
- La formation est organisée sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN au minimum E3 et licencié à la FSGT. Le module 2 sera assuré par un moniteur de secourisme titulaire du FPSE (ex PAE 1) au minimum ou du FPSC (ex PAE 3) + PSE 1 ou par un professionnel de la santé pouvant justifier des compétences similaires.

Recyclage : Le maintien des capacités et des connaissances est le garant de la sécurité de tous. Il est fortement recommandé aux moniteurs CAFSAN de prendre toutes dispositions pour entretenir et actualiser leurs compétences (de façon fréquente, exercices pratiques et consultation des référentiels de formation).

CONDITIONS DE VALIDATION et ÉQUIVALENCES

- Un encadrant de niveau 2, répondant à l'ensemble des pré-requis, peut demander une équivalence du Moniteur CAFSAN s'il est également Instructeur DAN (au minimum: module BLS + O2 Advanced + AED) ou titulaire de la compétence ANTEOR de la FFESSM.
- Un moniteur titulaire du DE JEPS Plongée est admis en équivalence.
- Sur décision du responsable de la formation, des dispenses de module peuvent être accordées comme suit :
 - ✓ module 1 si le candidat a participé à une formation complète de CAFSAN dans les 12 derniers mois.
 - ✓ module 2 si le candidat est :
 - titulaire du FPSC (ex PAE 3) et du PSE 1 ou du FPSE (ex PAE 1).
 - titulaire du BLS + AED + advanced oxygen first aid de DAN.
 - professionnel de la santé pouvant justifier de compétences en matière de secourisme et d'oxygénothérapie.
 - DAN Instructeur (au minimum : module BLS+ O2+ O2 Advanced+AED).

Toute demande d'équivalence du Moniteur CAFSAN ou de dispense de module en dehors de la liste exhaustive ci-dessus doit passer par la commission Equivalence qui sera seule habilitée à statuer à la vue des renseignements fournis par le demandeur.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité du centre fédéral ou sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN ayant validé les modules.

La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

Dans le cadre d'une équivalence, la demande d'une carte « Moniteur CAFSAN » et donc de l'attribution d'un numéro FSGT est exigé.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

MODULE 1

- 1- Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière d'ACCIDENTOLOGIE en plongée : identifier et comprendre les symptômes, la conduite à tenir et les facteurs favorisant des accidents de plongée.
- 2- Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière D'ASSISTANCE SURFACE, SORTIE D'EAU, MISE EN PLACE D'UN CHAÎNE DE SECOURS.
- 3- Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière de 1ERS SECOURS ET D'OXYGÉNOTHERAPIE

Date :

Tampon et signature :

MODULE 2

- 3- JUSTIFIER ET DEMONTRER les gestes de 1^{ers} secours et l'utilisation de l'oxygénothérapie.
- 4- Transmettre les PRECAUTIONS D'HYGIENE dans le domaine de la formation au secourisme.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - MONITEUR CAFSAN

Demande de carte brevet

À archiver au club durant 5 ans après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>). Une copie demeurera dans le livret.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception de la carte) :

N° licence FSGT :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification du brevet de MONITEUR CAFSAN et souhaite obtenir une carte brevet :

FSGT

Le jury et le président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :